ID: 060-216001743-20221005-DCRG221005004-AU



Décision n°2022-473 Culture

Le maire de Creil, Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant :

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à l'association « ARTS D'OISE », pour réaliser une représentation de l'ensemble de percussions brésiliennes « Lézard Tape »,à l'occasion de la Foire aux Marrons, le dimanche 6 novembre 2022.

Décide :

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'association « ARTS D'OISE », représentée par sa Présidente, madame Christiane GASCON, sise 22 rue Driard à Neuilly en Thelle (60530), pour la réalisation susmentionnée.

Article 2 : de verser à ladite intervenante le montant de la prestation fixé à 800€ HT. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le .05/10/2 et publication ou notification le CS 10 19 affiché le

CREIL, le .05 10 120

ésid ACSQ/

Creil, le 30 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Ronan TEXIER